LE FRANC EN VEDETTE,

OU

LE PORTE-VOIX DE LA VÉRITÉ, SUR LE TOCSIN.

LE FRANC EN VEDETTE,

OU

LE PORTE-VOIX DE LA VÉRITÉ, SUR LE TOCSIN.

Un peu d'agitation donne du ressort aux ames, et ce qui fait vraiment prospèrer l'espèce, est moins la paix que la liberté. *J. J. Rousseau. Contrat social.*

Il naîtra quelques troubles; mais pourquoi en être effrayé? Ce trouble est lui-même une preuve qu'on aime l'ordre, et qu'on veut le rétablir .... Ces petits troubles qui vous alarment, sont, il est vrai, des inconvéniens; mais ils sont accompagnés d'un avantage qui fait la sûreté et le salut de l'état. ....

L'abbé Mably. Des Droits et Devoirs du Citoyen.

PAR UN FRANÇOIS.

A PARIS.

Février 1790, l'an deux de la liberté.

LE FRANC EN VEDETTE,

OU

LE PORTE-VOIX DE LA VÉRITÉ,

SUR LE TOCSIN.

CITOYENS,

C'est ma consigne, et je crie : *Garde à vous !*

Introduction, discours préliminaire, corps d'ouvrage, post-scriptum, récapitulation, c'est tout un pour vous et pour moi ; vous n'aurez rien de tout cela, et vous aurez tout cela à ma manière. On a toujours assez d'ordre, quand on parle au cœur. *Liberté et vérité*, voilà la devise commune des *francs*.

J'entends encore quelques voix nasillardes, empaquetées d'un nez espagnol, jauni de tabac, qui répètent à tous propos : Mais les anciens usages, les anciens droits, les loix, coutumes, privilèges, capitulations, que sont-ils devenus? Que va devenir le costume de la librairie, les chapitres, sections, livres, paragraphes, corrollaires, etc? Toutes ces *formes* sont garanties par les . . . . . . Paix, paix, paix, ami lecteur, tout cela sera effacé de nos livres comme de nos cœurs.

Recedant vetera, nova sint omnia, corda, voces, et opera.

Ce souhait s'accomplit enfin, il veut dire

en bon françois, qu'il faut que tout soit neuf, sentimens, expressions et œuvres.

Garde à vous.

François Artésiens, depuis que vous m'avez placé en sentinelle dans le donjon périlleux où je dois être encore quelques jours, je n'ai pas cessé de vous crier, qui va là.... garde à vous! --- qui vive! --- à l'ordre! --- aux armes! j'ai sonné mon tocsin de toutes les manières; il est impossible, j'ose le dire, d'avoir un zèle plus véritable que le mien, déjà vous jouiriez de l'enthousiasme patriotique, déjà vous seriez heureux, si, à vos *douze ou quinze cents tribus*, on avoit voulu répéter ma consigne, et suivre le *mot d'ordre* que je prenois ici à la garde montante du patriotisme et dans le cœur du Roi.

Pour la dernière fois, peut-être, j'embouche de ma guérite le porte-voix magique que la fée bienfaisante a donné aux hommes pour se faire entendre à toutes les distances.

Je n'eus d'autre but en me jettant dans l'arène que d'être utile *à tous* mes concitoyens; j'ai usé d'un droit et j'ai rempli un devoir; si j'ai réussi en quelques points, je renfermerai ma vanité dans mon cœur; car il y a long-temps qu'il est ma seule récompense, il y a long-temps qu'il sentoit, et que J. J. lui avoit rappellé que parler au public avec franchise, avec fermeté, « est un droit » commun à tous les hommes, et même un » devoir en toutes choses utiles (1).

(1) J. J. Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris. Note de la pag. 150, édit. de 1781.

Cependant, citoyens, j'avois résolu de me taire ; mais l'effervescence qui régnera dans le royaume jusqu'à ce que le roi, ainsi qu'il en a depuis long-temps le dessein (1), soit venu sans pompe au milieu de l'assemblée nationale, pour vous assurer à tous qu'il est le chef des amis de la constitution ; cette effervescence, dis-je, me donne l'idée de redoubler mes soins, de sonner mon *tocsin*, afin de hâter la chûte de l'aristocratique Jérico. Je vais donc encore crier quelquefois : *Qui va là ?...... Unda, unda, attendite cives ;* c'est un nouvel à compte sur ma contribution patriotique.

En vain le paysan de S. Claude, dans son *remercîment*, aura voulu m'envelopper de son manteau et me ridiculiser ; en vain le *préservatif* plat et méchant, qui osa faire imprimer mon *repentir* (2), s'est plu à m'injurier par des personnalités ; en vain un autre a eu l'air de *s'encapuchonner*, pour dire, sous ce masque, de grosses injures à un ami de la vérité et à moi ; en vain, par des tracasseries

---

(1) J'écrivois ceci le 1 et 2 de ce mois de février 1790.

(2) On voit que je parle ici des petits, petits, petits, petits libelles qu'on a faits contre moi. Que ne venoit-il me trouver, l'auteur de ce repentir misérable, je lui aurois fourni des matériaux plus sûrs pour marquer mes coulpes. L'auteur pudibond de cettte grosse et lourde sortie en a eu depuis quelque honte, car, après avoir épuisé son édition à force de la donner et de l'envoyer par la grande et la petite poste, il a fait réimprimer son préservatif ; mais il n'a pas osé y joindre ce qu'il avoit appellé ma confession : témoin le libraire et l'imprimeur, N..... et le libraire, G.....

sourdes et combinées, a-t-on cherché à me punir de ma véracité, en m'attaquant dans tout ce que j'ai de plus cher ; en vain les ennemis nés de la régénération françoise m'ont-ils dénoncé à ses représentans ; j'ai tout bravé, pour faire connoître à mes concitoyens, au peuple françois, la petite portion de vérité qu'il étoit en mon pouvoir de lui offrir ; j'ai méprisé ces clameurs insensées ; j'ai pensé, ou qu'elles tomberoient d'elles-mêmes, ou que je les repousserois facilement dans le cloaque infect où l'aristocratie, le despotisme et la tyrannie, vont pourrir écrasés sous la voûte impénétrable qu'y va jetter la liberté.

Inutilement les citoyens qui s'intéressent à moi m'ont-ils engagé, par intérêt à mon sort, sinon à rétracter, du moins à tâcher d'excuser les vérités que contiennent mes opuscules : mais moi, certain de n'avoir voulu offenser personne, bien convaincu que la vérité ne m'appartient pas, et que, m'étant avisé de la montrer un des premiers à mes concitoyens, j'ai dû la leur montrer toute entière, je réponds à mes amis et aux hommes sincères qui pensent comme eux, que, si j'avois eu le malheur de changer d'avis, je n'aurois pas la fausse honte de le cacher, et j'ajouterois ce que L'HOMME DE LA VÉRITÉ disoit à Christophe de Beaumont :

« La gloire de l'ami de la vérité n'est point
» attachée à telle opinion plutôt qu'à telle
» autre ; quoi qu'il dise, pourvu qu'il le pense,
» il tend à son but : *celui qui n'a d'autre in-*
» *térêt que d'être vrai n'est point tenté de*
» *mentir*, et il n'y a nul homme sensé qui ne
» préfère le moyen le plus simple, quand il

» est aussi le plus sûr ; mes ennemis auront
» beau faire, avec leurs injures, ils ne m'ô-
» teront point l'honneur d'être un homme
» véridique...........Ils pourront un moment
» souiller ma réputation, à force de rumeurs
» et de calomnies ; mais elle en triomphera
» tôt ou tard ; car, tandis qu'ils varieront
» leurs imputations ridicules, je resterai tou-
» jours le même, et, sans autre art que ma
» franchise, j'ai de quoi les désoler toujours.

» *Mais cette franchise est déplacée avec*
» *le public ! mais toute vérité n'est pas bonne*
» *à dire ! mais bien que tous les gens sensés*
» *pensent comme vous, il n'est pas bon que*
» *le vulgaire pense ainsi !* Voilà ce qu'on me
» crie de toutes parts..........

» Il y a des préjugés qu'il faut respecter ;
» cela peut-être : mais *c'est quand d'ailleurs*
» *tout est dans l'ordre*, et qu'on ne peut
» ôter ces préjugés qu'en ôtant ce qui
» les rachète ; on laisse alors le mal pour
» l'amour du bien. *Mais lorsque tel est l'état*
» *des choses*, QUE PLUS RIEN *ne sauroit chan-*
» *ger qu'en mieux*, les préjugés sont-ils si
» respectables qu'il faille leur sacrifier la rai-
» son, la vertu, la justice et tout le bien que la
» vérité pouvoit faire aux hommes ? Pour
» moi, j'ai promis de la dire en toutes choses
» utiles, autant qu'il seroit en moi ; c'est un
» engagement(1) que j'ai dû remplir selon mon
» talent, et que sûrement un autre ne rem-
» plira pas à ma place, puisque, *chacun se*

---

(1) Cet engagement n'est-il pas plus spéciale-
ment, plus strictement compris dans le serment
de l'avocat ?

» *devant à tous* (1), nul ne peut payer pour
» autrui. *La divine vérité, dit Augustin,*
» *n'est ni à moi, ni à vous, ni à lui, mais*
» *à nous tous, qu'elle appelle avec force à*
» *la publier de concert, sous peine d'être*
» *inutiles à nous-mêmes*, si nous ne la com-
« muniquons pas aux autres : car quiconque
» s'approprie à lui seul un bien dont Dieu
« veut que tous jouissent, perd par cette
» usurpation ce qu'il dérobe au public, et
» ne trouve qu'erreur en lui-même, pour
» avoir trahi la vérité ».

Je ne la trahirai pas, cette vérité sainte, c'est elle qui m'inspira dans la crise des mois de mai et juin 1788; mes confrères et mes concitoyens sont mes juges : c'est elle qui me dicta, (lorsque peu des gens songeoient à la chose publique) le *vœu* que *les habitans d'Arras* adressèrent au roi et à la nation, et dont j'ai fait déposer l'original au conseil d'Artois ; c'est sous ses yeux que j'ai rédigé

---

(1) *Chacun se devant à tous.* Cette vertu morale si recommandée dans le christianisme avoit été sentie par les législasteurs anciens : la raison ; ce flambeau divin, la leur avoit tracée; aussi Solon, ce sage législateur d'Athènes, interrogé quelle ville lui paroissoit la plus heureuse et la mieux policée, répondit-il, *ce seroit celle où chaque citoyen regarderoit l'injure faite à son concitoyen comme la sienne propre, et en poursuivroit la vengeance avec la même chaleur.* Il y a peu de mois que Solon eût été regardé en France comme un séditieux *par les gens de toutes les robes* ; mais la raison en ce moment raprochant la nature et le christianisme, ne fait plus qu'une vertu civique d'un sentiment qui paroissoit exalté. Voilà les fruits de la liberté.

hâtivement *l'avis aux Artésiens des campagnes*, que de braves citoyens ont fait imprimer (mars 1789) ; c'est dans ses mains que j'ai pris mon *offrande à la nation* ; mon Rougyf, franc d'origine, attaquoit avec elle la sanction royale ; ce fut elle qui m'apprit à acérer les traits dont je fis usage contre le plus fort champion des biens nationaux, dits alors biens du clergé ; elle-même fondit le timbre de mon tocsin, et m'ordonna de le sonner : enfin, ce fut cette vierge immortelle, objet de mon idolâtrie, qui m'anima, lorsque je contribuai à faire constituer à Arras la garde nationale, lorsque, par mes lettres et mes motions, je cherchai à communiquer le feu du patriotisme à toutes les municipalités de l'Artois, sur-tout afin d'établir une correspondance active d'instruction avec les habitans des campagnes.

C'est elle qui me fait un devoir de sonner de nouveau mon tocsin, pour mes braves compatriotes, que l'orgueil appelle PEUPLE et PAYSANS ; on les a empêchés de le lire, ce tocsin, malgré les précautions que j'ai prises (1), et on les a trompés, en le leur expliquant ; François, Artésiens, je frémis toujours d'indignation, quand j'entends répéter avec dédain ces noms *peuple, bas-peuple, paysans.*

---

(1) Ces précautions furent d'adresser un exemplaire de cet ouvrage à chaque village de l'Artois, avec le soin de faire contre-signer les paquets au secrétariat de l'assemblée *et ailleurs*, à l'aide des députés de tous les bailliages que je connois ; j'ai évité par-là 5 ou 6 mille francs à ma province ; eh bien ! l'aristocratie et le despotisme, sous prétexte

Peuple, paysans, noms d'honneur, noms respectables, vous serez désormais vénérés par vos anciens persécuteurs, ils seront humiliés sous la masse imposante de Votre Majesté. Quoi de plus majestueux en effet, que l'immense et inséressant assemblage de tous les *naturels du pays*, de tous les *paysans*, de tous les nourriciers de la nation françoise. Ce n'est

---

qu'il ne faut pas éclairer le peuple, et, poussés par
un chef de l'ancien régime que je ne nomme pas
pas ménagement, ont blâmé ma conduite. Cet acte
de prudence et de patriotisme a été dénoncé a l'as-
semblée nationale ; un bailliage de l'Artois a songé
à me décréter. On a voulu faire mettre dans les
affiches d'Artois une lettre tournée à Arras, por-
tant que l'assemblée nationale m'avoit condamné
comme perturbateur du repos public. Un membre
de l'assemblée voulut faire passer mon tocsin pour
un libelle ; sa dénonciation fut étouffée par la ré-
clamation des députés, amis de la constitution : j'ai
déposé dans les mains d'un de mes confrères, à
Arras, quelques preuves des mauvais succès des
ennemis du bien public.

Je reviens aux manœuvres qu'on a employées
pour arrêter la circulation de mon tocsin. Des curés
l'ont gardé et m'ont calomnié; des gens de loix, es-
claves de leurs chefs féodaux, ont eu soin de ne
pas le laisser lire aux citoyens de leurs villages ;
des maîtres de postes, que je peux nommer, ont
gardé l'ouvrage, et se sont permis d'envoyer en
place des enveloppes et chiffons de leurs bureaux.
Je rends compte de ces faits, parce qu'ils peuvent
servir aux citoyens, qui n'ont pas encore nommé
leurs municipaux, pour écarter ceux qui les ont
trompés et qui les ont empêchés de s'éclairer. Songez,
citoyens, que vous avez encore à former les districts
et les départemens.

que

que dans les campagnes que l'auteur de la nature a placé les germes de la régénération des hommes et des choses qu'engloutit et consume la corruption des villes ; ce n'est que dans les campagnes qu'il a placé les principes de toutes les jouissances de ces êtres vils que jusqu'ici on a appellés *grands* ; qu'ils sont petits auprès des paysans créateurs de l'espèce et de la subsistance humaine !

Voilà, mes concitoyens, une vérité que vous devez méditer ; tous les hommes sont égaux aux yeux de la loi, et ceux qui sont le plus près de la nature sont les meilleurs. Je dois à l'assemblée nationale, à notre Roi, la faculté de vous dire ces choses. Haro, sur tous ceux qui vous ont empêchés de lire mon Tocsin, je le sonne sur eux ; gardez-vous de les nommer au nombre de vos municipaux. On ne peut pas être tout-à-coup le sincère défenseur de ceux qu'on a si long-temps offensés ; songez qu'il ne faut pas confier la garde d'un bercail à ces loups couverts de la peau d'agneau ; fussent-ils d'ailleurs honnêtes, dévots, et savans, presque saints, s'ils ne vous ont pas défendus pendant l'orage, s'ils sont restés dans une cauteleuse inactivité, repoussez-les des emplois publics auxquels vous pouvez *seuls* les appeller. Citoyens, si cet avis est tardif, veillez sans cesse, et soyez toujours prêts à avertir vos concitoyens sur la conduite de ces chefs douteux : « car il faut, dit » Mably, qu'un peuple dont la liberté n'est pas » imperturbablement affermie, soit toujours » sur *le qui vive* ; il doit craindre le repos » comme l'avant-coureur de son indifférence » pour le bien public, et se faire une habi-

» tude de contredire, de disputer, pour » n'être pas dupe des vertus vraies ou affectées, par lesquelles on pourroit le tromper (1) ».

Je sonne donc mon Tocsin, et je crie *qui vive*, pour le passé, pour le présent et pour l'avenir. *Paysans* françois, *peuple des villes*, c'est vous sur-tout que j'avertis, c'est vous qui constituez spécialement la nation françoise, et c'est votre éloge que faisoit le Dauphin, père du roi, dans une note écrite de sa main sur l'esprit des loix.

« *Le tiers-état*, (c'est ainsi qu'on nommoit alors la nation) *est le seul ordre qui* » *possède naturellement l'esprit public, parce* » *qu'il est éloigné de tout esprit de corps* ».

Méritez, concitoyens, méritez cet éloge, que *l'esprit public* vous anime, l'union et le bonheur en seront les fruits.

Garde nationale.

J'ai sonné le Tocsin sur la garde nationale, pour qu'elle fut bientôt sagement, complettement organisée d'une manière *permanente.*

J'ai repété, d'après J. Jacques et les plus sages publicistes, qu'il falloit désormais n'avoir que cette garde ; il n'en faut qu'*une* à une nation.

Mais je l'ai dit aussi, les François ne sont pas encore assez sages pour cela, ils ne sont pas encore assez mûrs pour la liberté ; il leur faut de la parade, il leur faut des *troupes*

---

(1) Mably, des droits et devoirs du citoyen, page 190.

réglées ; ils ne se souviennent pas, et l'on cherche à leur faire oublier que c'est avec ces instrumens que les gouvernemens les ont toujours assujettis, et que le *prétexte*, d'être assez fort et toujours préparé pour arrêter les incursions étrangères, fut toujours celui des tyrans pour subjuguer les peuples et tuer la liberté.

Pour moi je sonne mon Tocsin sur ces maximes, et, sans être prophète, je suis sûr qu'on se repentira de n'avoir pas sur le champ licencié l'armée pour l'incorporer, ou plutôt pour la rendre par-tout à la nation ; je ne connois ni demi-bien ni demi-vérité (1). Les ministres eux-mêmes qui succombent sous le poids du travail, en voulant soutenir un vieil édifice contre la poussée irrésistible de la régénération, auroient dû être assez courageux pour proposer ce parti ; et peut-être aussi que chaque individu de la nation françoise auroit dû rappeller dans ses foyers son fils, son neveu, son frère, son parent.

Mais il y avoit, dit-on, trop à craindre de

---

(1) L'assemblée nationale aux français a confirmé mon opinion ; elle s'exprime ainsi, dans son adresse, pag.4, édition *in*-8°. « C'est en attaquant et renversant » tous les abus à la fois, qu'on peut espérer de s'en » voir délivrer sans retour : alors, *et alors seulement*, » chacun se trouve interressé à l'établissement de » l'ordre ; les réformes lentes et partielles ont tou- » jours fini par ne rien réformer ; enfin, l'abus » que l'on conserve devient l'appui et bientôt le » restaurateur de tous ceux qu'on croyoit avoir » détruits ».

renvoyer l'armée ; non, François, il n'y a rien à craindre, tous les soldats sont aujourd'hui citoyens ; non, on ne doit craindre aucune effervescence en licenciant l'armée, pourvu, comme je l'ai proposé, que l'on *donne* un arpent de terre à chaque soldat françois. On le peut, les biens du ci-devant corps du clergé en fournissent le moyen : je l'ai prouvé.

Falloit-il donc beaucoup d'efforts pour sentir tout l'avantage de ce plan.

Cent millions au moins d'*épargne* pour la nation devoient avoir un poids dans la balance.

On rendoit deux cent mille bras à la culture qui en manque, même dans les endroits les plus peuplés et les mieux cultivés. Les soldats de l'armée françoise qui se montrent par-tout citoyens, auroient-ils cessé de l'être en devenant propriétaires ?

Les gardes nationales seront constituées d'une manière permanente, n'en doutons pas. Eh bien ! malgré le patriotisme des soldats et des citoyens, il arrivera des malheurs ; la division s'est déjà manifestée en cinq ou six occasions ; déjà cinq ou six fois les gardes nationales et les soldats de l'armée sont venus aux mains, et des citoyens ont été victimes de ces dissentions, qu'un ambitieux peut fomenter pour ramener le despotisme et ses fureurs.

« Mais si nous avons une guerre, veut-on » que les péres de famille de la garde na- » tionale quittent leurs foyers ? --- Mais en » cas de guerre les troupes nationales ne se- » ront pas exercées. --- Mais si nous prêtons

» le serment on nous obligera indistinctement à voler au bout du royaume comme » les troupes réglées ».

Amis, citoyens, relisez avec attention ce que dit J. Jacques, vous serez de son avis, vous blâmerez ceux qui m'ont blamé d'avoir mis à cet égard les idées de ce grand homme à portée de tout le monde, et vous répondrez vous-mêmes à ces objections frivoles qui ne sont soutenues que par ceux qui se sont fait une étude de tromper et de critiquer tout ce qui n'est pas leur vœu, que par ceux qui se sont fait un état de commander aux troupes réglées, et qui trouvent une existence brillante dans cette partie de l'administration publique inutile en temps de paix.

Je suis certain qu'avant peu peut-être, on sera forcé d'adopter mon opinion sur cet objet; et je mets en fait qu'en ce moment même si on demandoit à tous les individus de l'armée, s'ils veulent rester enrégimentés, (quelque augmentation de paye qu'on leur fasse pour les allécher) ou bien s'ils désirent aller chacun dans leur lieu natal, cultiver un arpent de terrein donné par la patrie; je mets, dis-je, en fait qu'il n'en resteroit guère sous les drapeaux. Croit-on qu'en allant jouir des embrassemens de leur famille, ils ne seroient pas également les zélés défenseurs de leurs concitoyens; c'est ce zèle qui *ennoblit* la profession des armes, (1) et le mot de patrie ne seroit plus pour eux un mot vuide de sens.

---

(1) Le mot latin *miles - combattant*, milicien, a été la base principale de beaucoup de maisons qu'on a appellées nobles. Tous les francs étoient

Chaque français sera *garde national*, ce titre vaut celui de *soldat* : mot cependant que les soldats françois ont honoré ; mais je ne doute pas un instant que ce mot s'effacera de notre langue, et que nos citoyens ne voudront plus être soldés pour remplir, en temps de paix, un devoir de citoyen, celui de veiller au bon ordre et à la sûreté commune de ses frères.

En constituant solidement la garde nationale jusque dans chaque village, on auroit habituellement une armée active de plus de *quatre millions d'hommes ;* et je consens au sacrifice de mon existence si, *en temps de guerre*, au moindre signal, nous n'avons pas au moins cinq cens mille volontaires excercés dans tous les genres d'armes, *qui, soldés alors*, voleront d'un bout du royaume à l'autre au secours de leurs frères. Penser le contraire, c'est mentir à son cœur, c'est calomnier les François.

Il n'y a qu'un ambitieux, un lâche, un traître à la patrie qui puisse soutenir le contraire ; j'en appelle au courage de toute la jeunesse artésienne. Ne serions-nous donc plus cette nation belliqueuse que rien n'épouvante, et dont la générosité fait le brillant caractère. Pourquoi être *soldé* en temps de paix ; et la *solde* en temps de guerre ne déshonore pas, elle n'est jamais le juste dédommagement de ce que l'on peut obtenir par un travail paisible et soutenu.

Citoyens, souvenez-vous des superbes sermens d'union faits dans les plaines de l'étoile

---

de braves combattans ; chacun d'eux étoit *miles*, combattant, milicien ; et certes, *tous* les francs n'étoient pas ce que depuis on a appelé *nobles*.

de Pontivy, etc., où les députés de cent cinquante mille jeunes gens, ont fait le serment de fraternité sur l'autel de la patrie, seriez-vous moins François que nos frères du midi de la France? Souvenez-vous que nous sommes plus près qu'eux du berceau de la monarchie, et qu'il seroit déshonorant d'être les derniers à les imiter. J'aime à croire, braves concitoyens, que si vous n'avez pas donné les premiers exemples du zèle, c'est que vous avez été arrêtés par l'apathie née de l'antique esclavage; c'est qu'on vous a laissés dans l'ignorance de vos droits, et des faits capables de faire renaître, ou plutôt de reveiller parmi vous l'esprit public et l'amour de la patrie.

Mais, a-t-on dit, dans le dessein de m'inculper et de me faire des ennemis, il est des villes de guerre qui vivent en partie de la dépense des troupes; c'est donc un crime de vouloir les leur ôter?

Ecoutez, mes camarades, la réponse de mon Tocsin. Les régimens dépensent, il est vrai, quelque argent pour leur subsistance; mais prenez-y garde, ce n'est pas pour les objets principaux. D'abord, ce n'est pas pour le pain, objet principal: des entrepreneurs fournissent la subsistance des magasins du roi, subsistance souvent achetée hors de la province: en second lieu, ce n'est pas le vêtement, ce sont encore des entrepreneurs qui fournissent les habits, il est rare même qu'ils soient faits par les citoyens de la ville où est la garnison: ce n'est pas pour les armes, le roi les fait fabriquer au loin: ce n'est pas pour la chaussure, car souvent on fait venir des barils de souliers faits ailleurs, ou des cordonniers des régimens les font.

Mais, mes chers concitoyens, je veux bien supposer que les régimens s'approvisionnent de tout dans les garnisons. Cet argent qu'ils vous donnent, qui le leur a donné? Répondez-moi : c'est le votre ; car vous l'aviez donné au trésor public, pour payer vos défenseurs; et remarquez bien que tout ce que vous avez donné pour cela ne vous revient pas. Les receveurs généraux, les trésoriers généraux, les caissiers, les commis, gardent pour leurs salaires une partie de vos contributions que vous ne revoyez jamais.

Plus; les officiers généraux qui pullulent à la tête des régimens et des provinces, ont des appointemens excessifs que presque toujours ils consomment loin de vous, loin de tous les lieux où ils sont perçus. Partie des officiers s'absente pendant plusieurs mois de l'année, etc. etc.

Peuple, auprès de qui vos ennemis m'ont calomnié, vous ignorez que quelques officiers généraux, inutiles au bon ordre, vous coûtoient annuellement plus de 100,000 l. qui se dissipoient loin de vous, vous ignorez que vous payez 202,095 l. de fourrages dont 10,000 à un officier général, qui ne commande pas même dans notre province(1). Non, mes compatriotes, le reflux n'étoit pas égal au flux dont vous êtes la source. Croyez ceux qui bravent tout pour vous éclairer, pour exciter votre vigilance, et qui cependant vous exhortent à la paix. C'est dans ces vues que j'ai agité mon Tocsin; c'est sur les abus que je sonne.

---

(1) De sorte que la petite province d'Artois payoit 24,455 liv. plus que le Languedoc.

Nous

Nous ne pourrons achever de les réformer et de maintenir l'ordre, qu'au moyen des gardes nationales permanentes! *Garde à vous.* Criez toujours, *qui vive?* GARDE NATIONALE!

Si l'armée n'est pas licenciée en ce moment, elle le sera, au moins elle sera diminuée, et par la diminution du nombre des chefs, la dépense sera amoindrie. J'ai donc eu raison de sonner mon Tocsin.

Municipalité.

J'ai carillonné mon Tocsin sur la formation des municipalités; j'en ai proposé l'organisation à ma manière (1): elle auroit pû être adoptée, si nos législateurs n'avoient pas conçu un plan plus vaste d'organisation du royaume, et plus propre à l'union générale des François. J'avois hasardé mes idées avant que l'assemblée na-

(1) j'avois proposé d'admettre les femmes dans les assemblées primaires, pour délibérer sur le choix des municipalités, et je crois encore que mes deux scrutins séparés et mes scrutins affichés dérangeroient toutes les cabales.

Si on est sage, on y reviendra; et je prédis que nous n'aurons jamais d'esprit public, de mœurs publiques, si les femmes ne participent pas à l'administration comme je l'ai proposé. L'assemblée nationale a admis à jurer la constitution, celles qui étoient dans la tribune le 4 de ce mois. Pourquoi les sépareroit-on de la chose publique? LA REINE a promis d'élever son fils dans les principes de la liberté constitutionnelle; toutes les mères françoises doivent faire publiquement ce serment civique: sans cela je le répète, point de mœurs, sans mœurs, point de patrie. François, prouvez que vous êtes des hommes, en rendant à vos femmes toute leur dignité; Françoises, prouvez que vous êtes dignes de donner le jour à une race d'hommes libres.

tionale ait eût pris cet objet en considération ; il étoit nécessaire, instant, de s'occuper de cette formation, on l'a fait : l'ordre universel auroit commencé plutôt, si par l'effet de mon Tocsin on avoit éloigné plutôt dans tout le royaume, l'aristocratique composition des anciens échevinages. Puisse le seul amour de la patrie guider par-tout les électeurs ! Il ne nous faut ni titres ni richesses, sans talens, sans vertus ; mais que les talens et les vertus viennent seuls, ils en seront mieux accueillis.

Peut-être toutes les communes, toutes les municipalités ne sont-elles pas encore formées dans le royaume et dans l'Artois ; en ce cas que ceux qui voudront bien faire leur choix, se procurent, *l'adresse aux Bretons des villes et des campagnes* ; que les bons citoyens multiplient *l'avis aux citoyens françois*, que j'ai adressé à l'ancienne commune de la ville d'Arras, avec la motion expresse de faire réimprimer cette adresse pour la transmettre aux vrais *naturels du pays*, aux *paysans*, nos concitoyens les plus précieux ; il est bien étonnant qu'on se soit permis de négliger ce *qui vive* là.

J'ai sonné le tocsin contre les funestes conditions de l'éligibilité, contre le *marc d'argent*, j'ai dit que l'orgueilleuse distinction de citoyens actifs et passifs étoit un germe sûr d'esclavage, que cette distinction n'avoit pû naître que de la corruption des ruines du despotisme. J'ai prouvé par un mémoire adressé à l'assemblée nationale, et remis à son président (1), qu'il étoit *impossible* d'exécuter

(1) C'étoit alors M. Target. Le mémoire étoit remis plusieurs jours avant l'intéressante motion

en Artois cette division de citoyens actifs et passifs, au moyen de laquelle des citoyens riches, des rentiers, des négocians, des fermiers instruits et vertueux, auroient été pour ainsi dire frappés de mort civile.

Cette vérité auroit-elle été sentie à Arras? J'apprends que les anciens échevins n'ont pas fait de liste de citoyens actifs. Cette manière de laisser tomber *une mauvaise loi réglementaire* en désuétude, est fort sage sans doute, et je sonne mon tocsin pour appeller à cet égard sur les anciens échevins la reconnoissance publique, si tel fut leur motif.

Que le peuple et les municipalités n'oublient jamais qu'il doit suffire d'avoir des talens et des vertus pour être appellé aux fonctions publiques.

Cependant pourquoi se fait-il que, parmi la nouvelle promotion, il n'y ait aucun homme de travail, aucun bourgeois de la classe mitoyenne, aucun artiste? Il y en a pourtant beaucoup parmi eux qui sont dignes de siéger à l'hôtel-de-ville : ceux que je connois savent bien que je les aurois désignés, si de loin j'avois pû faire entendre mon vœu.

Cependant, comment se fait-il que, dans une ville où il y a vingt-cinq mille ames environ, il n'y ait eu que sept ou huit cents citoyens votans. Ce petit nombre ne seroit-il pas l'effet du silence échevinal, sur la faculté qu'a tout françois d'être personnellement à une assemblée de François, et d'y voter sur

---

faite à ce sujet par M. Derobespierre, à qui ce président a remis mon mémoire.

ses intérêts? Ce silence ne fut-il pas une opposition sécrète et véritable aux décrets de l'assemblée? N'étoit-il pas du devoir des échevins de prendre tous les moyens possibles pour appeller avec eclat et appareil tous les citoyens, le peuple sur-tout qui n'est point encore habitué à s'assembler? et pouvoit-on, sans cela, avoir le vœu général de la commune d'Arras. Oui, je crois sans exagération qu'il devoit y avoir plus de cinq mille votans, dans le cas même où l'on auroit fait une liste de *citoyens actifs*; et il n'y a eu que sept à huit cents votans!

J'entends d'ici, car ma *vedette* est élevée, d'anciens snppôts du despotisme dire avec un air épouvanté, l'œil rond, le nez et les lèvres pincées.---Comment! appeller expressément tout le monde? cela n'est pas possible--- la *populace* ne sçaura jamais se conduire:--- elle est faite pour être gouvernée; ---mais cela feroit une COHUE de laquelle, quelque bonne intention que l'on puisse avoir, il seroit, *je crois*, impossible d'obtenir un bon résultat. Mais ---- mais ----je sonne mon tocsin sur ces fausses craintes qu'on fait valoir avec appareil, même jusques dans le comité de constitution. CITOYENS, quelques sons de ce Tocsin ont déjà dû vous ouvrir l'oreille sur cet objet.

Je l'ai dit, et je le répète avec confiance, le *peuple* est bon; il n'a été appellé *bas* que par ceux que l'ambition a guindés plus haut que lui pour le dominer; il n'a été appellé *bas*, que parce qu'on abbaisse tout ce qu'on veut anéantir ou avilir; il n'a paru *bas*, que parce qu'on n'a pas daigné l'instruire; on ne l'a retenu dans la bassesse de l'esclavage, fille de l'ignorance,

que pour le subjuger plus long-temps ; mais aujourd'hui les échasses de l'orgueil et de la tyrannie, sont brisées, elles n'étoient faites que d'abus ; elles encombrent encore, il est vrai, les sentiers de la liberté ; telles sont les ruines dont on parle tant, et qui restent à décombrer pour que tous les hommes puissent arriver au centre commun de la liberté.

Il y aura *cohue* d'accord ; tant mieux : mais l'empressement ne sera jamais proportionnel, ni à la durée de la privation, ni à l'ardeur que doit inspirer la possession d'un bien inattendu et inestimable ; il y *aura cohue* ; mais ne vous plaignez pas de cet inconvénient, c'est vous qui avez fait ce mal, hommes qui vous dites instruits et créés pour gouverner les autres ; mais dites nous donc, docteurs emmorgués, si vous réunissiez cent modestes accadémiciens, cent pacifiques théologiens, cent légistes raisonnables : n'y aura-t-il pas cohue ? il y aura cohue, d'accord, je viens de prouver que cela doit être ; mais, ATTENTION, je vous dis, moi, avec Mably, *formez d'abord une cohue, et je vous réponds que le sens commun y pénétrera* (1).

---

(1) Droits et devoirs du citoyens, page 271 . . . « *Le sens commun*, disoit le lord Chesterfield, au » président de Montesquieu, *n'est que dans les* » *commmunes.* Vos seigneurs françois, disoit-il » encore, feront des baricades ; mais jamais des bar- » rières contre la tyrannie ». Concluons : le peuple seul peut vaincre les tyrans, seul il a fait la révolution, il l'achevera seul ; car le roi vient de se déclarer peuple. Les autres nobles ne prétendront pas sans doute valoir mieux que lui : lisez *la sanction royale examinée par un franc*, 1789.

Telle est la consigne que je vous donne de ma guérite pour la première *élection*, et pour celles qui ne sont pas encore faites *pour les districts*, les départemens et la judicature. Ne considérez dans ceux que vous choisirez, que la seule qualité de citoyen, qu'ils aient un caractère décidé de popularité, qu'ils soient peuple en robe de chambre comme en public; éloignez sur-tout ceux qui vous ont écrasés de leurs dédains, ceux qui étoient les amis, les flatteurs, les agens, les fauteurs des administrations et des administrateurs justement exécrés; ceux qui n'ont paru vos amis que depuis que la revolution est prononcée : Ceux qui furent neutres vous auroient laissé écraser, si vos ennemis avoient prévalu.

Criez toujours, *qui vive*, sur les aspirans, veillez sur les futures nominations; car pour celles qui sont consommées, il ne faut pas y revenir : appellés à temps, sans doute, par des proclamations générales, et des placards nombreux, il n'a tenu qu'à tous d'aller aux assemblées, et le consentement de tous est censé dans le vœu des délibérans.

Citoyens, examinez de nouveau ce que j'ai dit, écoutez tous, les sons de mon tocsin, et vous vous convaincrez qu'ils sont ceux de la vérité.

Biens nationaux, dits jadis biens du clergé.

J'ai crié qui vive, et j'ai vivement sonné mon tocsin sur les biens du clergé; j'ai devancé sur cela l'opinion de l'assemblée nationale (1).

(1) *Voyez* mon offrande à la nation, 11 août

Je n'ai pas dit qu'il falloit céder ces biens aux créanciers de l'état ; il faut bien s'en garder : j'ai carillonné le contraire dans mon Tocsin, et je l'ai sonné contre le systême de finances de M. l'évêque d'Autun.

C'est d'après ce systême, que l'on a répété jusques au dégoût, que des Hollandois, des Juifs, des Genevois, des Genois, des Parisiens, des compagnies de finances alloient s'emparer de tous les biens des provinces belgiques ; mais mon tocsin n'a jamais sonné si mal.... *garde à vous.*

J'ai dit et je répète qu'il faut vendre tous les biens ecclésiastiques ; relisez le tocsin ; attention à la consigne.

J'ai dit qu'il falloit diviser ce bien par *arpent* ou mesure, qu'il falloit en donner un à chaque soldat ou garde nationale soldé, si on licentie l'armée, comme l'exigent la saine raison et l'économie d'hommes et d'argent. Le pâtriotisme des soldats ou gardes nationaux soldés leur assure de nouveaux droits à cette frêle récompense : cela fait,

J'ai dit qu'il falloit commencer par la vente des biens des champs (1) ; qu'il falloit, lors

---

1789, lettre en réponse à M. l'abbé Sieyes du même mois.

(2) On veut un secours actuel, dit-on, et l'on propose à l'assemblée nationale de faire vendre les emplacemens des maisons religieuses, inutiles dans les villes. Eh bien, sauf les maisons actuellement à usage d'habitations particulières, le reste sera mal vendu, ou ne sera pas acheté. Il faut des entrepreneurs, des architectes, il faut bâtir ; mais pour cela, il faut des fonds doubles. A Paris même, combien y a-t-il que l'emplacement de l'hôtel de

de la vente, accorder de préférence un ou deux arpens de terre à chaque père de famille; on pourroit en vendre aussi de préférence aux jeunes gens qui se marirolent dans le mois, à charge par tous les pères de famille de nourrir les viellards, pauvres et infirmes, auquel effet ils remettroient chacun une petite contribution à l'habitant le plus solvable du lieu. J'ai ajouté qu'il falloit dans la vente, préférer ensuite les habitans du lieu, et puis les plus voisins; enfin, de n'admettre à enchérir que des François.

Je sauve le défaut d'argent par un contrat portant intérêt à trois pour cent au profit de la nation. Dans l'état ancien, quiconque vouloit acquérir, empruntoit de l'argent à cinq pour cent.

Je n'ai fait qu'indiquer la masse des choses qu'il falloit faire; j'ai cru indiquer ce qu'on devoit faire pour le mieux; mais je n'ai pas tout dit: dans le détail de ces ventes, il est des moyens qu'on doit prendre pour indemniser les fermiers de ces biens.

Ceux qui voudront actuellement résilier de leurs baux et laisser vendre, obtiendront un dédommagement semblable à celui résultant de l'éviction par la vente: n'étoient-ils pas plus cruellement évincés par la mort du bénéficier? Et pour la valeur de ce dédommagement,

Condé est à bâtir? etc. etc. etc. D'ailleurs, pourquoi commencer à vendre ces objets qui peuvent devenir nécessaires au plan d'éducation nationale, dont il faudra s'occuper incessamment? A combien d'autres objets d'utilité publique ces terreins ne peuvent-ils pas convenir?

ménagement, le fermier pourra retenir une partie des terres de son exploitation.

Comme beaucoup de fermiers souffriront quelque échec dans leur fortune, on pourroit leur donner la faculté d'acquérir le tiers, par exemple, de leur exploitation, qui seroit pourtant évalué par trois fermiers et par trois hommes jadis sans propriété.

Si quelques fermiers vouloient finir leurs baux, eh bien ! on pourroit toujours vendre à charge de bail. Tout peut se concilier, quand on a l'amour du bien ; nous devons tous nous considérer dans nos frères. En nous donnant l'existence, l'auteur de la nature nous a donné des droits quelconques à la terre sur laquelle il nous a fait naître ; il ne les a pas bornés à la faculté de nous y faire enterrer : cependant, il y a beaucoup de gens qui n'ont pas de propriété terrienne ; et certes il n'y a que le pacte social qui puisse faire supporter avec patience une semblable privation.

Sans vouloir rappeler le système, peut-être impossible, de la loi agraire et du jubilé des Juifs, il faut, quand l'occasion s'en présente, se rapprocher le plus possible de l'égalité primitive ; il faut écarter tout préjugé ; il faut, je le répéte avec confiance, avoir sans cesse devant les yeux les termes du pacte social que je crois avoir saisis (*Tocsin*, *page* 73) : « Nous mettons en société la « force et la richesse, afin d'en tirer un « mutuel secours ».

Il ne faut pas que le propriétaire de la force soit privé des moyens de la soutenir, et de protéger par elle l'homme de la ri-

chesse ; il ne faut pas que le propriétaire de la richesse accapare exclusivement tous les biens dont naissent les moyens de régénérer la force : cet accaparement est une espèce de suicide politique ; comme il ne faut pas non plus que l'homme de la force en abuse pour exproprier le citoyen plus riche que lui.

Un petit coup de cloche encore sur cet objet. Non, je ne veux pas faire faire un nouveau partage, car on a fait cette objection ; mais je veux que *la masse des biens nationaux* soit divisée au plus grand nombre possible d'individus françois. Les inégalités reparoîtront, soit ; elles ne cesseront pas même ; mais au moins le corps de la nation aura fait un grand acte de sagesse et de justice, en rendant de la terre aux hommes, et des hommes à la terre.

Faut-il que je justifie ce que j'ai dit des ecclésiastiques, en proposant de les éloigner de toute espèce d'administration publique? J'ai parlé sur cela le langage des SS. Pères et de l'évangile ; j'ai parlé le langage de la raison (1). Personne n'a plus que moi res-

(1) Il y a sans doute, parmi les curés, les gens d'église en général, d'excellens citoyens ; mais il n'est pas raisonnable de les nommer pour cela, comme l'on fait, maires et officiers municipaux. Ils sont plus capables que d'autres de faire observer les loix par l'effet de cette persuasion que donne le caractère sacré de *ministre du Dieu de vérité*. C'est là ce que l'on peut dire de plus favorable à leur admission, aux administrations civiles ou politiques ; mais ils sont en même-temps

pecté les mœurs et la religion. Si l'on me prouve que je les aie offensés, je consens à perdre la qualité de citoyen François, à laquelle j'attache plus de prix qu'à la vie.

Charles-Quint s'exprimoit en législateur, lorsqu'il disoit, en parlant des gens d'église en général, *les prêtres veulent me forcer à les réduire à la prêtrise.* C'est ce que j'ai dit, que devoit faire l'assemblée nationale; c'est ce que la nation veut; c'est encore ce que la raison ordonne. Ce que va faire la nation au moment où j'écris (2 et 6 février 1790), m'excuse d'avoir fait sonner sur cela mon tocsin; on verra que je n'ai pas eu besoin de redoubler d'efforts pour propager l'opinion de Charles-Quint.

Finances.

Citoyens, j'ai crié *qui vive* sur tous les systêmes de finances en général, et les sons de ma cloche vous ont avertis qu'il falloit absolument laver tous systêmes d'argent : *unda, unda, accurrite cives*. J'en ai, je pense, assez développé les motifs; la dette et les besoins étant connus, il doit suffire, ce me semble, d'établir un impôt propor-

---

ministres de la sainte humanité et de la charité évangélique : que feront-ils, quand il faudra punir, quand il faudra seulement prononcer une peine? La loi ne sait pas fléchir; quels seront les consolateurs des punis? Que feront-ils, quand il faudra arborer le drapeau rouge, et ordonner un massacre? Que fera le curé, quand sa présence sera nécessaire auprès des mourans, et nécessaire aussi à l'Hôtel-de-Ville? L'incompatibilité est donc prononcée par la religion et la charité; c'est un arrêt de la raison.

tionnel, de le lever dans chaque municipalité, d'en verser le montant à la caisse du département, et d'en faire parvenir enfin au trésor national, la portion jugée nécessaire pour les dépenses nationales.

Cette marche simple efface du livre de la nation tout ce qu'on appelle *financiers*, fermiers généraux, etc. Je ne cesserai d'agiter mon tocsin de toutes mes forces sur ce troupeau d'hienes dévorantes qui, depuis long-temps, aspirent la substance de ce vaste royaume. *Financier*, est vraiment un mot à effacer de notre langue, ou bien on ne doit s'en souvenir que comme de l'image d'un antique fléau.

Peuple, paysans de toutes les contrées de la France, tous vos maux politiques vont disparoître avec les abus (1) ; confiez-vous aux

---

(1) Si l'on n'y prend garde, ces abus causeront bien des secousses encore contre *l'esprit public* et le patriotisme ; c'est cet esprit qu'il faudroit inspirer aux ministres du Roi. Lors de la cérémonie du *Te Deum* à Notre-Dame, on les avoit placés auprès de *l'autel du serment*, et ils n'ont pas jurés: *Quod notandum*.

Cette marque publique, d'une opinion contraire au patriotisme de cette fête nationale, et ce qui se passe à l'assemblée nationale m'autorise à dire qu'il faut faire cesser cette discordance, cet esprit d'opposition. Il en est un moyen sûr, c'est de prier le Roi de ne garder que les ministres nécessaires.

Le chancelier est inutile, il n'a plus de loix à faire ni à interprêter ; il ne faut plus, pour ainsi dire, qu'un grand *chefcier* ou *chauffe-cire*, qui, fidelle dépositaire du sceau national, ne l'appose qu'aux loix émanées de l'assemblée nationale.

Nous n'avons pas besoin, pendant la paix, d'un

bons effets que va produire la liberté que vous avez conquise ; sur-tout maintenez la *liberté de la presse.* En vain un homme éclairé

---

ministre de la guerre ; il étoit nécessaire quand le despotisme existoit, il faisoit toujours la guerre aux citoyens.

Le ministre de la feuille des bénéfices est devenu plus inutile encore.

Le Ministre de Paris ne sert qu'à entraver l'administration, le Maire ne suffit-il pas ? Entre le peuple et le Roi, entre le peuple et l'assemblée nationale. Faut-il des intermédiaires ?

Les ministres des finances cesseront dans peu d'être utiles, quand les départemens seront formés, ils veilleront sur la perception et l'emploi de l'impôt.

Quant au ministère des affaires étrangères, peut-être est-il encore nécessaire, mais on doit l'unir à celui de la marine, et les deux départemens réunis, surveillés et limités.

A quoi nous sert enfin cette légion d'êtres dont les ministres sont les chefs, cette escouade d'ambassadeurs, de ministres dans les cours étrangères, d'envoyés, de secrétaires d'ambassades, de commandans de provinces, d'intendans qui existent encore, etc. etc. etc. Enfin, toute cette horde de vautours, qu'on a appelé *corps diplomatique.*

Il faut que l'assemblée nationale se souvienne que ce *corps* est le plus puissant levier du despotisme, et que la meilleure manière de garder le secret au besoin avec les cours étrangères, est de n'y avoir personne ; il faut songer que si ce *corps* là subsiste, il peut faire ressusciter tous les autres ; il faut songer qu'on ne peut régler la finance qu'après avoir décidé quels seront les salaires de ceux qu'on veut employer, et combien on veut mettre d'hommes en activité, soit dans l'intérieur du royaume, soit au-dehors.

a-t-il proposé de lui donner des entraves ; il n'est pas plus possible de lui en prescrire qu'à la pensée. Dieu même ne peut pas nous empêcher la pensée ; il en est l'auteur immortel ; et nous cesserions d'être libres, s'il pouvoit empêcher que nous eussions les idées qu'il nous donne.

Comment des hommes pourroient-ils vouloir la rendre arbitrairement captive par un projet de loi biennale (1) ? « Indépendante « et fière, dit l'abbé Cerutti, la pensée veut « errer librement ; elle s'affranchit des liens « qui arrêteroient son vol hardi ; elle plane « sur la flamme des bûchers, sur les tours « des forteresses ; rien ne peut l'atteindre, « rien ne peut l'enchaîner ; et si quelque-« fois le pouvoir injuste essayoit de l'op-« primer ; elle aimeroit mieux paroître re-» belle que d'être esclave ». Je sonne donc mon tocsin sur le projet de loi qui veut la circonscrire arbitrairement ; j'avise qu'on doit renfermer cette loi dans l'arsenal des despotes et des tyrans, si jamais les hommes sont assez insensés et assez lâches pour leur laisser reprendre leur empire.

Unda, unda, unda, unda, unda, accurite cives?

Alerte, alerte, citoyens ; aidez - moi tous à sonner mon tocsiu sur les livres et sur les libelles séditieux dont on a inondé la France à la même époque, et sur-tout sur ceux dont les provinces belgiques sont infestées. S'il est permis de faire un accapa-

(1) M. l'abbé Syeyes n'a proposé son projet de loi sur la presse que pour être exécuté pendant deux ans ; est-ce là le caractère d'une bonne loi ?

rement, ce doit être en faveur de la liberté ; c'est bien le moment ; imitez nos frères de Lille ; unissez-vous ; allez par-tout ; quêtez, achetez *les considérations d'un* membre (1), d'un corps qui n'existe plus, le *préservatif*, *le réveil de l'Artois*, *le supplément à l'adresse aux amis de la paix*, réponse des *prétendus commettans du Cambresis* (2), *l'adresse renforcée de Cambray*,

---

(1) M. le marquis de Beaufort a eu le triste courage de se nommer. Il se dit membre du corps de la noblesse. Tous les bons citoyens en seront fâchés pour lui. En effet, il doit être honteux d'avoir démenti le vrai titre de sa noblesse. Ce titre est l'opinion de civisme qu'avoient répandue sur lui sur sa famille, les qualités de citoyen estimable qu'on voyoit en son père, et que l'on espéroit voir renaître en lui. Tant il est vrai que la noblesse n'est pas héréditaire.

(2) Cet ouvrage n'exprime nullement le vœu des commettans du Cambresis, il commence donc par une imposture. Je le jure, et je peux le prouver. La notoriété est là qui m'attend. Puis je m'engage, à la face du royaume, à me transporter dans le village ou le lieu des provinces belgiques le plus *aristocratisé*, et à rapporter sous un mois la soumission d'achat pour chaque corps de terre du territoire qui auroit été possédé par le ci-devant clergé. Il me suffira sans doute de demander au paysan le plus grossier et le mieux prévenu, s'il ne préfère pas de devenir propriétaire, que de rester toujours ouvrier ou mendiant. La réponse ne me paroît pas douteuse, sur-tout en vendant comme je le propose, par petites parties, *vente et rente.*

Je reviens à cet ouvrage des prétendns commettans du Cambresis, dont on ne sauroit excuser le ton par la démence seule ; oui, il exige, ainsi que le réveil de l'Artois, que les bons citoyens en re-

et tout ce qui vient de cette noire caverne ; enlevez par-tout ces œuvrages de ténèbres, désavoués par leurs auteurs mêmes ; et si vous ne voulez pas voir allumer autour de vous les torches géminées de la guerre civile par ces productions punissables, faites-en un monceau, et que le feu du patriotisme soit allumé par un vieillard, une père, une mère et un enfant sur la place publique, pour consumer ces poisons avec tout l'appareil du mépris et de l'horreur.

Je ne veux pas nommer ici les méchans auteurs de ces méchantes productions ; je me contenterai, citoyens, de vous observer qu'ils sont tous les plats copistes de l'ex-sénateur Mounier ; de vous avertir qu'au même instant, ceux qui lui ressemblent avoient fait circuler le poison de leurs ames dans des écrits où l'on retrouve les mêmes idées, la même coupe de travail, les mêmes questions, les mêmes paragraphes ; mais la ruse a échoué. Ennemis de la nation et de son bonheur, cachez-vous bien si vous voulez faire mal ; car *chaque citoyen est une sentinelle de la liberté ;* la race naissante même vous surveille, et dans ses jeux s'arme déjà contre vous. Le Roi et la Reine ont promis au monde d'instruire leur fils, pour qu'il soit le digne chef de cette vraie race de francs ; allez, cachez-vous, si vous le pouvez, à votre propre cœur ; c'est lui qui sera votre plus cruel tourment. Certes, il vous

---

cherchent les auteurs, pour en afficher les noms sur tous les tomberaux qui exportent les boues et les pourritures des villes.

en

en coûteroit bien moins pour devenir de bons citoyens.

François, Françoises, pressez vos cœurs autour de la constitution et du Roi ; bientôt vous recueillerez les fruits des sacrifices momentanés qu'exige toujours une grande révolution (1).

L'impôt le plus destructeur, la dîme n'existe plus, le régime féodal ne vous vexera plus, pourvu que vous soyez assez sages pour vous empresser d'offrir un juste rachat des droits seigneuriaux, que l'on peut croire légitimes. Ne disputez pas sur le prix ; souvenez-vous qu'on ne sauroit payer trop cher la liberté (2).

---

(1) Amis citoyens, lisez le discours du Roi du 4 de ce mois ; lisez l'adresse nouvelle de l'assemblée de vos représentans ; ne vous contentez pas d'en entendre la lecture au prône, demandez l'exemplaire à vos curés, pour le lire dans le sein de vos familles ; c'est-là que vous sentirez couler vos larmes et palpiter vos cœurs ; hésitez après, si vous pouvez, à faire les sacrifices que commandent le bonheur de nos frères et le nôtre ; c'est ainsi que l'Evangile enseigne à *servir* Dieu *en esprit et en vérité*.

(2) Il me semble que déjà les habitans de chaque seigneurie auroient dû s'assembler, se réunir, pour évaluer loyalement entr'eux la valeur des droits seigneuriaux, et pour offrir à leur *ancien seigneur* un rachat ou un contrat de rente rechetable, affecté et hypothéqué sur les fonds des anciens redevables, dans laquelle rente seroient compris les intérêts, de sorte qu'au bout de 25 ou 50 années, tout seroit absolument remboursé. Si les anciens vassaux se comportoient ainsi, il n'est pas de sei-

Vous aurez des juges de votre choix, parmi lesquels vous serez assez sages, sans doute, pour conserver ceux qui ont toujours mérité votre estime : vous pourrez même élire vos évêques ; l'élection de tous les ministres du culte vous appartient, et sans doute vous n'en abuserez pas ; sans doute aussi vous ne croirez pas qu'il faille conserver deux, trois et quatre évêques dans un département.

François, tous les préjugés sont ou seront vaincus. Nos ennemis ne veulent pas reconnoître le doigt irrésistible de la nécessité et de la providence ; ils reprochent à nos législateurs d'avoir déployé de biens grands moyens et de bien grands talens ; ils ont dit vrai sans le vouloir. Le grand moyen, c'est la masse insupportable des abus et des excès de tout genre ; les grands talens sont le besoin et la raison naturelle qui, dans tous les temps, parlent à tous les hommes. Amis, citoyens, frères,

---

gneur qui n'acceptât ces conditions, sur-tout s'ils traitoient en personne, à moins qu'ils ne veuillent s'exposer à tout perdre. Car, si le Roi ou l'Assemblée nationale faisoit remise, aux grands fiefés de la couronne, des droits seigneuriaux, croit-on que cette dernière cascade féodale s'arrêtât avant le dernier degré. Cette remise est peut-être digne du Roi d'un peuple libre : au reste, les seigneurs feront très-bien de se souvenir que les fiefs ne furent d'abord que des *bénéfices* à vie, et donnés à vie pour *salaire* à ceux qui servoient la nation. De sorte que *la féodalité n'est, à proprement parler, qu'une substitution nationale ; ce fidei commis est aujourd'hui ouvert au profit de la nation.* Ce texte est facile à commenter.

ne cessons jamais de veiller sur nos anciens persécuteurs ; leur salut et leur bonheur sont attachés à notre défiante sollicitude ; veillons donc avec tout l'intérêt, toute la générosité que nous supposions jadis aux plus vertueux d'entr'eux, avec cette candeur et cette aménité qui caractérise la nation françoise ; suivons sans relâche la marche entraînante de la Révolution ; nous verrons que DIEU, LA NATION, LA LOI et LE ROI sont unis pour nous défendre : qui pourroit contrarier cette imposante et religieuse coalition ?

C'est ainsi que s'occupe et se console, AMAND-BENOÎT-JOSEPH GUFFROY ou ROUGYF, *Franc d'origine, né Artésien, Citoyen françois, avocat, etc. etc.*

FIN.